



Patrouilleur Outre-Mer (POM)

MISSIONS :

Défense et contribution à l'action de l'État en mer

- Souveraineté et protection des intérêts français dans les zones maritimes Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Polynésie française
- Police des pêches
- Lutte contre les activités illicites incluant le narcotrafic et l'immigration illégale
- Surveillance de la navigation, sauvetage des personnes en mer et assistance aux navires en difficulté (capacité de remorquage d'urgence)
- Préservation de l'environnement (lutte contre les pollutions maritimes et surveillance des aires marines protégées)

Déplacement : environ 1 300 tonnes

Autonomie : 30 jours

Vitesse maximale : 24 nœuds

Rayon d'action : supérieur à 5 500 nautiques à 12 nœuds

Capacité d'hébergement supplémentaire : 23 personnes

Propulsion : hybride (diesel/électrique)



30 membres d'équipage

Détection :

- Radar de veille air/surface
- Système de situation tactique
- Capacité de communication par satellite
- Système d'identification optronique jour / nuit

